

CAPL C du 30 juin 2016 : Mutation au 1^{er} septembre 2016

Toulouse, le 4 juillet 2016

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Avant toute chose nous tenons à vous rassurer, nous sommes bien à la CGT mais nous ne sommes pas des terroristes comme le prétend parfois le pouvoir en place. Au delà du scandale de cette comparaison, nous tenons à affirmer ici notre attachement républicain à la démocratie et par là même vous faire savoir combien nous avons été choqués, exaspérés et maintenant profondément en colère que des soi-disant « démocrates » puissent oser cette comparaison.

Pierre Gattaz et son collaborateur Manuel Valls en sont à insulter les salariés grévistes et la CGT en les traitant de terroristes et de voyous (l'année où le pays a été touché dans sa chair par des attaques terroristes inconnues jusqu'alors), cherchant sciemment à manipuler l'opinion en assimilant travailleurs en lutte et casseurs avec la complicité des groupes de presse qui appartiennent tous aux milliardaires du pays (les Bolloré, Dassault, Drahi, Rothschild et consorts).

Nos kalachnikovs sont des banderoles, nos bombes sont des drapeaux et notre conviction est dans la victoire des revendications du monde du travail.

Cette CAP se déroule donc dans un climat social de luttes depuis les premiers jours de mars contre le projet de loi travail présenté, par ce gouvernement, décidément plus du tout à gauche.

Depuis 1936, en matière de droit du travail, c'est le droit le plus favorable qui prévaut : la loi prime sur l'accord de branche, qui prime sur l'accord d'entreprise, sauf si l'accord de branche ou d'entreprise est plus favorable. Ce projet de loi ne se résume pas seulement à la remise en cause fondamentale de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, qui, en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la loi, crée un véritable dumping social.

La loi El Khomri permettra également de faciliter les licenciements, de court-circuiter les syndicats majoritaires, de modifier les horaires à la hausse et les salaires à la baisse si les profits et les dividendes ne correspondent pas aux attentes des actionnaires, de remettre en cause les prérogatives de l'inspection et de la médecine du travail etc...

En fait, on n'a jamais vu, depuis un siècle, pareille agression contre les droits de millions de salariés. Cette mise à mort des droits conquis par les salariés pendant des décennies mérite bien la plus forte mobilisation.

Celle-ci n'a pas cessé depuis quatre mois sous des formes diverses et en dépit du coup de force d'un gouvernement qui n'a plus de majorité politique et qui a dégainé le 49.3 dans l'espoir d'étouffer la contestation.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir dans la démarche gouvernementale une technique désormais éprouvée, visant à diviser les salariés. Cela fut déjà le cas lors des attaques contre les retraites par répartition.

D'abord, une remise en cause des droits des salariés du secteur privé pour pouvoir présenter ensuite ceux de la fonction publique comme d'ignobles privilégiés.

Aujourd'hui le droit du travail attaqué et laminé, demain le statut général des fonctionnaires sera sur la sellette.

Cela a d'ailleurs déjà commencé...

Dans les 3 versants de la fonction publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunération et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations pour les remplacer par des règles moins contraignantes. C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emploi que nous subissons depuis plus de dix ans (conséquences de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) sans parler des dizaines de milliers qui se préparent encore avec la mise en place de la retenue à la source !

Manuel Valls s'est attelé à la tâche en entérinant le 30 septembre 2015 la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR). Cela constitue bel et bien le premier étage d'un missile destiné à détruire le statut des fonctionnaires.

En dépit de la loi 2010 sur la représentativité syndicale, le protocole s'appliquerait quand même, malgré le refus de plus de 50 % (CGT, Solidaires, FO) de le signer.

Il suffit, en outre, de parcourir le rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique pour comprendre la logique globale qui sous tend toutes ces politiques.

Ainsi, le rapport entend remettre en cause la diversité des régimes RTT, la fin des jours de fractionnement, la révision des régimes d'astreintes et de la notion de travail de nuit. Il a aussi pour but de permettre de réviser les accords sur le temps de travail en fonction d'un calendrier pré-établi. Les revendications au sein de la fonction publique et de la DGFIP sont intimement liées à celles des salariés du privé. C'est aux mêmes logiques, aux mêmes choix, aux mêmes politiques que nous sommes tous et toutes confrontés.

Celles qui conduisent à organiser, au nom de l'équilibre budgétaire, un transfert massif de richesses vers le capital et les grandes entreprises et à remettre en cause partout en Europe le droit du travail. En France cela se concrétise par le pacte de responsabilité, le CICE et la loi travail qui organisent le démantèlement des services publics, de la santé, de la protection sociale et des droits des travailleurs. Cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, non seulement en évoquant les situations personnelles, mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Nationalement, le mouvement fait ressortir un déficit de 3 240 agents. Toutes les directions sont ainsi en sous-effectif. En Haute-Garonne, plus de 60 emplois sont vacants. La situation de l'emploi est catastrophique. Des pans entiers de mission sont ou seront supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause. A-t'on besoin de rappeler ici le projet de suppression des trésoreries de L'Isle en Dodon, Aspet, et Aurignac. C'est bien d'une désertification programmée qu'il s'agit.

La CGT a déjà mené avec succès cette lutte remise en cause, aujourd'hui, par des choix bureaucratiques, coupés comme d'habitude de la réalité de la vie des territoires et des citoyens. Non ! Internet ne remplace pas la présence humaine. Le clavier et la dématérialisation ne seront jamais des agents de la DGFIP. Les contribuables ont besoin de la présence du service public et le service public a besoin d'être présent partout. C'est là une des garanties de la paix sociale et de l'égalité de traitement de tous.

Pour cette CAP, plusieurs questions se posent :

- quid du service pôle redevance ?
- quid de Toulouse Amendes ?
- quid de la Paierie Départementale ?
- et au-delà, quid de tous les services qui perdent tant et tant d'emplois (Rangueil – SIP Ouest – CHU – Balma) ;
- comment concevoir que les deux agents en poste au service de l'enregistrement et qui ont obtenu leur mutation voient leur prise de poste retardée au 1^{er} novembre 2016 ? Quelle nécessité de service pourrait le justifier ? Et quid de la même nécessité de service au SIE Rangueil et au SIE Nord Ouest !

On se demande tous les jours quelles missions vous allez nous proposer d'abandonner face à un tel manque de personnel.

D'année en année, de CAP en CAP, nous évoquons ici le mal être au travail et les difficultés sociales grandissantes des agents. Malheureusement, une fois encore nous sommes obligés de vous alerter

sur ces risques psycho sociaux. Les jeunes agents sont déjà découragés et les plus aguerris sont scandalisés. La hiérarchie a de moins en moins de solutions et notre administration centrale et le ministère abandonnent tout le monde. Le directeur a parlé de «seuil d'émeute» pour changer de politique. Le seuil d'alerte est atteint depuis longtemps. Le seuil d'émeute ne saurait tarder, il est déjà atteint sur certains sites.

Compte-rendu de la CAPL C du 30 juin 2016

Avant d'aborder cette CAP, la CGT a dénoncé la situation catastrophique des effectifs. Notre département se retrouve ainsi avec **53 emplois vacants au 1er septembre 2016**. Cette CAP se fera donc à nouveau dans un contexte de gestion de pénurie n'épargnant aucun service.

À la demande de la CGT, sur la question de l'arbitrage des affectations des ALD, le directeur nous a expliqué avoir fait le choix d'utiliser les ALD comme marge de manœuvre. Une fois le mouvement mécanique appliqué, il a décidé d'affecter ces agents dans les postes où il juge la "situation invivable". En avançant dans la CAP, il s'avère que ces critères de choix apparaissent, dans certains cas, plus que subjectifs. Concernant la notion de précarité de certains postes et la priorité donnée à ces derniers, nous n'aurons comme justification du directeur, que le fait que les **agents ALD sont à SA disposition** et qu'il n'a ni à s'expliquer, ni à se justifier...fin de la discussion ! Nous comprenons vite que les ALD constituent une flotte personnelle dont le directeur dispose à son gré, et qu'il peut utiliser sans que les postes en difficultés, les agents ou les organisations syndicales n'aient mot à dire.

Dans la même optique, nous observons que les affectations au sein des services de la direction continuent à se faire au gré des desiderata des chefs de services par le biais du recrutement au profil.

Cette CAP valide donc : 49 arrivées dont 32 arrivées extérieures et 17 changements de RAN ou missions structures, ainsi que 34 départs, dont 17 vers l'extérieur et 17 par changement de RAN ou missions structures. On enregistre également 35 demandes internes dont 7 à caractère prioritaire (suite à réorganisation).

Concernant le SPF-E, nous avons eu la confirmation de sa création « au plus tard » le 1^{er} novembre 2016. Le directeur confirme sa décision de reporter de deux mois l'installation de 2 agents du SIE Sud-Est, et ce, au détriment de leur nouveau service d'affectation (SIE Ranguel et SIE Nord-Ouest), et malgré diverses interpellations de la CGT. La motivation de la direction s'avère donc être l'apurement des stocks avant le 1er novembre.

Les organisations syndicales informent la direction qu'elles resteront vigilants sur les situations personnelles des agents, dans l'hypothèse d'une modification des RAN et des éventuelles conséquences sur leurs affectations (notamment avec la nouvelle règle de délai de séjour minimum de 3 ans sur la RAN pour les stagiaires).

Enfin, nous déplorons le manque total de transparence de la direction sur des cas particuliers évoqués par la CGT :

- l'administration a refusé de pourvoir un emploi vacant sous prétexte qu'une disponibilité n'est pas encore validé. **Le directeur pénalise, de fait, le service et les agents qui postulent ;**
- l'administration fait le choix de mettre en danger un collègue en l'affectant sur un poste non adapté à son handicap, prétextant ne pas avoir été alertée sur la situation.

Vote sur le mouvement mécanique :

- Pour : parité administrative.
- Contre : CGT, Solidaires, FO

Le sens du vote des élus CGT ne vise pas les collègues qui ont obtenu leur mutation mais dénonce :

- le grand nombre d'emplois vacants ;
- les conditions de travail déplorables ;
- les demandes non satisfaites des collègues.

La CGT continuera à être vigilante sur le respect et l'application des règles de mutation. Les élus CGT ne se satisferont jamais des suppressions et des vacances d'emplois. Ils ne cautionnent pas le « fait du prince » .

Vos représentants CGT à cette CAPL :

ELUS :

Daniel AUTHIER : daniel.authier@dgfip.finances.gouv.fr

Brigitte NABET : brigitte.nabet@dgfip.finances.gouv.fr

EXPERTS :

Estelle MOLLO-GENE : estelle.mollo-gene@dgfip.finances.gouv.fr

Isabelle PERRET : isabelle.perret@dgfip.finances.gouv.fr



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / Signature :